

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DFPE 40 Subventions (253.417 euros), avenants n°4 à l'association Le Dauphin Bleu (18e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 9 janvier 2017 par l'association Le Dauphin Bleu et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 3 signés le 11 Octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de deux subventions de fonctionnement à l'association Le Dauphin Bleu ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n°4 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Le Dauphin Bleu ayant son siège social 81 - 83, rue Vauvenargues (18e), pour l'attribution de deux subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 129 634 euros est allouée à l'association Le Dauphin Bleu pour sa structure multi-accueil située 81-83 rue Vauvenargues 18^e (n° tiers PARIS ASSO : 21078, N° de dossier : 2020_05512).

Article 3 : Une subvention de 123 783 euros est allouée à l'association Le Dauphin Bleu pour sa structure multi-accueil située 34 rue de Cloÿs 18^e (n° tiers PARIS ASSO : 21078, N° de dossier : 2020_05513).

Article 4 : La dépense correspondant à ces subventions, sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes sous réserves des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO